Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT GENERAL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

D.G.I. N° 2033-A 2008

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 123 place de la Vinaigrerie 01000 BOURG EN BRESSE

Numéro SIRET* 4 2 0 9 9 1 4 3 2 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122007 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122006 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres*	014	4 334	016 3 300	1 033	1 791
Immobilisations corporelles*	028	130 147	030 84 143	46 003	64 847
Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)	044	134 481	048 87 443	47 037	66 639
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		2 043
STOCKS — Marchandises *	060	1 684	062 267	1 417	
Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 737	066	2 737	3 722
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	493	070	493	7 155
Créances (2) — Autres* (3)	072	91 774	074	91 774	50 623
Valeurs mobilières de placement	080	84 906	082	84 906	91 004
Disponibilités	084	9 232	086	9 232	11 089
Charges constatées d'avance *	092	8 117	094	8 117	4 971
Total II	096	198 946	098 267	198 678	170 608
Total général (I + II)	110	333 427	112 87 710	245 716	237 248

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel*	120		
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
Report à nouveau	134	(14 864)	(56 821)
Résultat de l'exercice	136	(26 128)	41 956
Provisions réglementées	140	44 874	63 112
Total I	142	3 880	48 247
Provisions pour risques et charges — Total II	154	15 000	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		2 178
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés*	166	117 131	16 766
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	105 522	168 612
Produits constatés d'avance	174	4 180	1 441
Total III	176	226 835	189 000
Total général (I + II + III)	180	245 716	237 248

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	17 823
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

D.G.I. N° 2033–B 2008

Formulaire obligatoire (article 302 septies A–bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A – RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122007 (1)	Exercice N–1 clos le 31122006 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210	44 378	52 292
	Production vendue – biens	215	214		
	Production vendue – services*	217	218	95 280	115 128
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	506 085	497 343
	Autres produits		230	4 741	36 139
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	650 486	700 904
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	15 539	16 873
	Variation de stock (marchandises)*		236	358	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)		242	307 929	294 590
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle * 243 4 401)		244	10 179	18 232
	Rémunérations du personnel*		250	235 764	251 104
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	83 478	93 267
	Dotations aux amortissements*		254	36 257	37 061
	Dotations aux provisions		256	267	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259	262	12 294	11 891
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	702 069	723 021
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		270	(51 583)	(22 117)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	4 143	4 914
	Produits exceptionnels (IV)		290	39 983	63 984
	Charges financières (V)		294	4	10
	Charges exceptionnelles (VI)		300	18 667	4 814
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)		310	(26 128)	41 956

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312		314	26 128
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf nouveautés page 7 de la notice 2033.not)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 1 055	330	1 397		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. *sexies*) 986; Zone franche urbaine (44. *octies*) 987; Zone franche Corse (44. *décies*) 988			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981; Jeune entreprise innovante (44. *sexies* A) 989; Pôle de compétitivité (44. *undécies*) 990				
	Divers*, (dont : investissements outre–mer 344; créance due au report en arrière du déficit* 346)			350	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354	24 731
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables :* 21 030 dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	24 731

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée	374 15 203	Effectif moyen du personnel* :	376 8	dont apprentis : ; handicapés :	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378 23 474	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT.

Cegid Group

(3) IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES–MOINS -VALUES

D.G.I. N° 2033–C 2008

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A–bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	3 262	412	1 290	414	218	416	4 334	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 692	442	4 486	444	2 084	446	10 093	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 300	462		464		466	6 300	
	Autres immobilisations corporelles	470	104 480	472	14 051	474	4 778	476	113 753	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	121 735	492	19 827	494	7 080	496	134 481	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	1 470	502	2 048	504	218	506	3 300
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 731	532	2 273	534	81	536	4 924
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	3 500	552	2 100	554		556	5 600
	Autres immobilisations corporelles	560	47 394	562	29 835	564	3 609	566	73 619
TOTAL		570	55 095	572	36 257	574	3 908	576	87 443

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (15 % et 0% (1) pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle. (1)	Valeur d'actif * (2)	Amortissements * (3)	Valeur résiduelle (4)	Prix de cession * (5)	Plus ou moins-values: Court terme * (6)	Long terme: 15 % ou 16 % (7)	Long terme: 0 % (8)
1	LOGICIEL	218	218					
2	MAT ELECTRIQUE	81	81					
3	MAT DE BUREAU	191	191					
4	MAT INFORMATIQUE	2 420	1 251	1 169		(1 169)		
5	MAT SON	2 167	2 167					
6								
7								
8								
9								
10								
	TOTAL	578 5 077	580 3 908	582 1 169	584	586 (1 169)	587	589
	Régularisations					590	594	595
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus–values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).						591	
	TOTAL					596 (1 169)	597	599

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 pour les plus–values sur titres de participation (ou 8 % en cas d'exercice ouvert avant le 01–01–2007).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

D.G.I. N° 2033-D 2008

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	15 000	624		626	15 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642	267	644		646	267
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	15 267	684		686	15 267

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agen^{ts} am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	21 030
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	21 030
Déficits de l'exercice	860	24 731
Total des déficits restant à reporter	870	45 761

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

5 **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

D.G.I. N° 2033-E 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐ **

Exercice ouvert le : 01012007 et clos le : 31122007 Durée en nombre de mois 12

I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	961	44 378
Production vendue – Biens	991	
Production vendue – Services	992	95 280
Production stockée	964	
Production immobilisée	965	
Subventions d'exploitation perçues	966	506 085
Autres produits	967	263
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993	
TOTAL A	994	646 008
II CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	969	15 539
Variation de stock (marchandises) *	970	358
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	971	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	972	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	973	205 677
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	974	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985	
Autres charges	975	12 294
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	976	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *	977	
TOTAL B	978	233 870
III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A – TOTAL B	979	412 137

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

Nom de l'entreprise	ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES
Activité exercée	Activités de soutien au spectacle vivant
Adresse	123 place de la Vinaigrerie 01000 BOURG EN BRESSE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/07 au 31/12/07

1 Règles et méthodes comptables
2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
3 Notes sur le bilan actif
4 Notes sur le bilan passif
5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	245 716	Résultat: **Perte**	26 128

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04042008 par les dirigeants de l'entreprise.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables à l'exception du point ci-dessous ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques
Pour la première fois, les droits à congés payés acquis par les salariés au 31 décembre sont provisionnés (11 113€ chargés)

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- L'étude des immobilisations n'ayant pas permis d'identifier des composants de valeur significative et de durée d'utilisation différente, il a été décidé de ne pas décomposer, l'incidence n'ayant pas été perçue comme significative en terme de présentation.
  Les durées d'utilité des immobilisations en service ont été considérées comme proche des durées d'usage.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	Néant
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	Non recensé

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	Non recensé

Autres éléments significatifs

* Loyer à payer : 92 040€ comptabilisé au poste « fournisseurs et comptes rattachés » et non pas en « autres dettes » comme précédemment (sans incidence sur les comptes).
* Uns subvention d'équipement à recevoir de la ville de Bourg en Bresse est constatée à hauteur de 17 823€ affectée aux investissements de l'exercice.
* Un droit de tirage CNV a été constaté dans les comptes pour 5 513.61€ à l'actif, générant un produit de même montant.

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable

Frais de recherche	Non applicable

Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 262	1 290	218	4 334
Immobilisations corporelles	118 473	18 537	6 862	130 147
Immobilisations financières				
Total	121 735	19 827	7 080	134 481
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 470	2 048	218	3 300
Immobilisations corporelles	53 625	34 208	3 690	84 143
Immobilisations financières				
Total	55 095	36 257	3 908	87 443

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	100 384	100 384	
TOTAL	100 384	100 384	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	41 974
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales	Non applicable

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		15 000		15 000
Provisions pour dépréciation		267		267
Total		15 267		15 267

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	117 131	117 131		
Dettes fiscales & sociales	82 881	82 881		
Dettes sur immobilisations	17 755	17 755		
Autres dettes	4 886	4 886		
Produits constatés d'avance	4 180	4 180		
	226 835	226 835		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	6 508
Dettes fiscales & sociales	49 915
Autres dettes	4 415

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/07	31/12/06
4687000	Divers - produits à recevoir	1 974,98	1 836,00
4687200	Subvention à recevoir	40 000,00	
Autres créances		**41 974,98**	**1 836,00**
Total des produits à recevoir		**41 974,98**	**1 836,00**

Charges constatées d'avance :		31/12/07	31/12/06
4860000	Charges constatées d'avance		4 971,24
4861350	Locations mobilières d'avance	56,16	
4861500	Entretiens effectués d'avance	145,10	
4861560	Maintenance, période d'avance	592,35	
4861600	Assurances, période d'avance	6 595,23	
4861800	Abonnements d'avance	488,61	
4862300	Publicité d'avance	240,00	
Total des charges constatées d'avance		**8 117,45**	**4 971,24**

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/07	31/12/06
4081060	Electricité gaz et eau np	926,17	
4081070	Achats de marchandises np	594,55	
4081080	Fournitures np	410,61	
4081520	Entretien immobilier np	53,82	
4082260	Honoraires np	4 381,38	
4082600	Frais de télécommunications np	28,07	
4082620	Frais de téléphone np	114,22	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**6 508,82**	
4282000	Dettes provis. pr congés à payer	8 549,55	
4286200	Rappel de salaires cap	132,26	
4382000	Charges sociales s/congés à payer	2 564,87	
4386200	Charges sociales sur salaires prov.	76,02	
4386335	Taxe apprentissage à payer	1 443,76	
4386470	Fnas cap	1 345,36	
4486100	Tp a payer	35 804,00	35 648,00
Dettes fiscales et sociales		**49 915,82**	**35 648,00**
4686000	Divers - charges à payer		3 260,00
4686100	Loyer tannerie		92 040,00

4686516	Redevance à payer	4 415,18	
Autres dettes		**4 415,18**	**95 300,00**
Total des charges à payer		**60 839,82**	**130 948,00**

Produits constatés d'avance :		**31/12/07**	**31/12/06**
4870000	Produits constatés d'avance	4 180,60	1 107,00
4871000	Billeterie percu d'av		334,95
Total des produits constatés d'avance		**4 180,60**	**1 441,95**

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
SIRET : 420.991.432.00014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont fait l'objet d'un rapport d'activité annuel établit par votre directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leu ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES.

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données au conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, qui vous ont été mis à disposition préalablement à votre assemblée générale.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 11 Juin 2008

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES

Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 225-40 du nouveau code de commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne m 'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisées, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article 225-38 du nouveau code de commerce, je porte à votre connaissance les conventions visées, relatives à l'exercice écoulé **du 1er Janvier 2007 au 31 Décembre 2007.**

I. - CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L' EXERCICE

Je n'ai pas été informé de conventions nouvelles.

II. - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

Néant.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 11 Juin 2008

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES